



N°156

CIRCULAIRE PLASTURGIE

Le 21 Février 2019

NAO 2019 : TRISTESSE ET DESOLATION

A lors que la Plasturgie connaît un chiffre d'affaires record en 2018 avec 31,7 milliards d'Euros, la Fédération de la Plasturgie et des Composites n'a pas fait preuve de générosité lors de la Commission Mixte Paritaire du 19 février 2019.

En négociation salaires depuis septembre 2018, la Chambre patronale s'est contentée d'une nouvelle et timide proposition à + 1,6% pour tous les coefficients.

Une nouvelle fois Force Ouvrière a refusé cette proposition calquée sur la revalorisation du SMIC (+1,52%), plaçant le coefficient 700 qu'à 8,78€ de plus par mois que ce même SMIC.

Une proposition indécente pour une branche professionnelle qui se porte bien et qui se veut attractive.

Aucune Organisation Syndicale de salariés n'a cautionné cette nouvelle grille et nous attendons le 26 mars pour la suite de la négociation.

Alors que l'accord du 12 décembre 2017 sur la grille des salaires 2018 viendrait, selon les dires de la DGT, d'être enfin étendu, le prolongement aussi tardif de la négociation des salaires pour 2019 démontre bien la difficulté de négociation rencontrée au sein du paritarisme de la Plasturgie.

Entre la frénésie législative des gouvernements successifs qui impose la négociation de sujets difficiles et une chambre patronale divisée et perdue dans ses mandats, il est à craindre que 2019 soit comme 2018, une année de disette en termes d'accords négociés et contractés.

La présentation de la réforme relative à la formation professionnelle et de son impact sur la Convention Collective de la Plasturgie faite de 19 février confirme que ce type de négociation s'impose au détriment d'autres sujets choisis par les partenaires sociaux.

La négociation relative à la mise en place de la CPPNI également à l'ordre du jour, mobilise la CMP depuis plus d'un an et ne semble pas être proche d'une conclusion. Encore un bel exemple de ce qui « amuse » le paritarisme alors que les salariés attendent des avancées significatives pour leurs pouvoirs d'achat ou leurs conditions de travail.

Ces sujets ont été portés par Force Ouvrière lors de la proposition d'agenda social pour 2019 avec ouverture de négociation sur :

- Sécurisation des primes conventionnelles,
- Négociation des thèmes du bloc 2 (Prévention de l'exposition aux facteurs de pénibilité, conditions de désignation des DS, primes pour travaux insalubres ou dangereux, maintien dans l'emploi des salariés handicapés),
- Jours pour enfant malade,
- Jours d'ancienneté,
- Primes de postes,
- Aménagement des fins de carrière.



L'agenda social sera défini lors de la prochaine CMP du 26 mars 2019.

Pour information, après avoir annoncé son intention de ne pas soumettre à extension l'accord du 25 octobre 2018 relatif aux indemnités de licenciement et de départ en retraite, la Fédération de la Plasturgie et de Composites a décidé de retirer sa signature de cet accord pour qu'il ne puisse pas voir le jour.

Face à cette trahison, FO et la FCE-CFDT, signataires de l'accord, ont décidé de déposer l'accord et le soumettre à l'extension.

La procédure est en cours et nous attendons le retour de la DGT sur cette action « historique »

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90

Email : contact@fedechimie-cgtfo.com - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>